VILLE DE SCEAUX 11 oct. 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2022

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Rapporteur : Patrice Pattée

Par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2020, un dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien a été approuvé.

En 2021, la Ville a reçu 233 demandes avec un total de subventions de 16 172,17 euros versés. Pour 2022, 113 demandes ont d'ores et déjà été déposées pour un total de subventions de 7 591,93 € versés. Les antivols et les casques sont les accessoires les plus subventionnés.

Il est proposé de renouveler cette aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien selon les règles actuelles.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le renouvellement du dispositif selon ces modalités.